

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT
DE L'AIN

L'An deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre
Le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération s'est
réuni en session ordinaire, Salle du conseil - La Grange à 20H00 sous
la présidence de M. Christophe BOUVIER, président.

Affichage de la convocation
12 décembre 2019

Nombre de délégués présents : 41

Nombre de pouvoir(s) : 7

Présents : M. Christian ARMAND, M. Hubert BERTRAND, M. Christophe BOUVIER, M. Michel BRULHART, Mme Catherine CAILLET, Mme Aurélie CHARILLON, M. Jean-Claude CHARLIER, Mme Michelle CHENU-DURAFOUR, M. Marc DANGUY, Mme Véronique DERUAZ, Mme Hélène DEVAUCHELLE, Mme Dominique DONZÉ, M. Jacques DUBOUT, M. Patrice DUNAND, Mme Florence FAURE, M. Jean-Pierre FOUILLOUX, Mme Michèle GALLET, M. Bernard GENEVRIER, Mme Judith HEBERT, Mme Isabelle HENNIQUAU, M. Pierre HOTELLIER, M. Jean-Yves LAPEYRERE, M. Jack-Frédéric LAVOUE, M. Denis LINGLIN, Mme Yvette MARET, M. François MEYLAN, M. Jean-François OBEZ, Mme Isabelle PASSUELLO, M. Didier PATROIX, M. Jean-Claude PELLETIER, M. Pierre-Marie PHILIPPS, M. Daniel RAPHOZ, M. Bernard VUAILLAT, M. Vincent SCATTOLIN, Mme Sandrine STEPHAN, Mme Evelyne TEXIER, M. Serge BAYET, Mme Khadija UNAL, Mme Monique DASSIN, M. Alain GIROD, Mme Sandrine VANEL-NORMANDIN.

Pouvoir : Mme Muriel BENIER donne pouvoir à M. Jack-Frédéric LAVOUE, Albert BOUGETTE donne pouvoir à M. Hubert BERTRAND, M. André DUPARC donne pouvoir à M. Christian ARMAND, M. Jean-Louis DURIEZ donne pouvoir à Mme Catherine CAILLET, M. Alain GILLARD donne pouvoir à M. Michel BRULHART, Mme Valérie GOUTEUX donne pouvoir à M. Jean-Claude CHARLIER, Mme Monique MOISAN donne pouvoir à M. Patrice DUNAND

Absents excusés : M. Sébastien CHARPENTIER, M. Jean-François RAVOT, M. Mario CERAMI, Mme Patricia ALTHERR.

Secrétaire de séance : M. Patrice DUNAND

N°2019.00411

Objet : Prolongement de la ligne 15 de tramway sur la commune de Ferney-Voltaire

Le 15 novembre 2018, l'Assemblée du GLCT Grand Genève a décidé d'engager les démarches visant à se porter candidat à l'appel à projet de la Confédération Helvétique pour un Projet d'agglomération de 4ème génération.

Compte tenu des expériences des trois générations précédentes et des nouvelles directives fédérales, la sélection et la priorisation des mesures qui seront intégrées dans le PA4 requerra un degré d'exigence accru. L'assemblée et le bureau du GLCT Grand Genève souhaitent présenter un nombre de mesures strictement sélectionnées et priorisées notamment en fonction de la capacité de réalisation sur la période 2023-2027.

C'est ainsi que le prolongement du tramway de Nation - Grand-Saconnex vers Ferney-Voltaire a été inscrit en début 2019 sur la liste des mesures établies sur la base de la programmation du PA3 (décembre 2016) et d'un premier tour de table des maîtres d'ouvrage (octobre et novembre 2018).

Pour prétendre à un financement de la Confédération Helvétique dans le cadre du projet d'agglomération n°4 du Grand Genève, le prolongement de la ligne 15 du tramway Nation - Grand-Saconnex vers Ferney-Voltaire doit s'inscrire dans le calendrier suivant :

- 30 juin 2019 : Engagement des études d'avant-projet
- 21 novembre 2019 (Assemblée GLCT) : Inscription du projet à la liste des mesures à présenter au PA4
- Juin 2020 : Inscription à la liste définitive des mesures de la candidature du Grand Genève au PA4
- Juin 2021 : Dépôt du PA4 Grand Genève au PA4 sur la base d'un AVP validé
- 2023 : Décision Confédération sur les mesures co-finançables

Afin de parvenir à cet objectif, par délibération en date du 25 avril 2019, la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, maître d'ouvrage pour la partie française, a confié à la SPL Territoire d'Innovation les études

préliminaires et d'esquisses avancées par avenant à la concession d'aménagement de la ZAC Ferney Genève Innovation.

Ces premiers éléments d'étude contribueront à l'élaboration de l'avant-projet et constituent donc l'engagement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex de s'inscrire dans ce calendrier.

En outre, le 09 juillet 2019, le canton de Genève a présenté aux membres du groupe de travail "Axe Ferney-Genève" les résultats de l'étude d'opportunité d'un prolongement du tramway à Ferney-Voltaire dans le cadre des études en cours sur le tramway Nations - Grand-Saconnex.

L'analyse menée par les mandataires (bureau CITEC dans le cadre du groupement de mandataires UNIS-T), conduite sous l'angle de la mobilité (objectif de report modal sur les transports en commun de 20% au niveau de la frontière), confirme l'opportunité d'un prolongement du tramway au-delà de la place du Jura, en privilégiant un tracé ouest au travers de la ZAC Ferney-Genève-Innovation ayant comme terminus le carrefour du Bisou.

Afin d'engager les études de maîtrise d'œuvre dans les délais impartis et plus largement le projet de prolongement du tramway de Nations - Grand-Saconnex vers Ferney-Voltaire, il convient en application de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme de délibérer préalablement sur les objectifs et sur les modalités d'une concertation associant la population pendant l'élaboration du projet.

Objectifs du projet :

En conformité avec les orientations du groupe de travail transfrontalier "Axe Ferney – Genève" il est proposé de retenir les objectifs suivants :

- L'objectif d'une part modale en transport en commun de 20% au passage de la frontière entre Ferney-Voltaire et Grand-Saconnex ;
- L'opportunité d'un prolongement du tramway à Ferney-Voltaire :
 - selon une variante de tracé "Ouest", traversant la ZAC Ferney-Genève Innovation ;
 - en complémentarité du BHNS Gex – Ferney ;
 - permettant le rabattement des transports individuels motorisés sur le tramway via la création d'un P+R ;
 - complété par un rabattement mode doux sur le tramway et le BHNS ;
 - dans les délais de réalisation du PA4 (démarrage des travaux entre 2024 et 2027 – démarrage anticipé possible en 2023 sur dérogation accordée par la Confédération) ;
- L'objectif d'une inscription de ce projet en mesure A du PA4, impliquant la validation d'un avant-projet avant le mois de juin 2021.

Modalités de la concertation :

Celle-ci a pour but, d'une part d'informer le public du lancement de l'opération, d'autre part d'enrichir le programme en recueillant les avis, notamment des usagers et riverains, pour une plus grande qualité du projet.

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront déposés au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et à la mairie de Ferney-Voltaire où ils pourront être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux, en vue de recevoir les observations ou suggestions éventuelles de la population.

La concertation sera également ouverte sur le site internet de la Communauté d'Agglomération, lequel comportera les mêmes éléments que les registres papier et mettra à disposition du public un registre électronique.

Il est également prévu d'organiser une réunion publique durant laquelle seront présentés les objectifs, enjeux et éléments du projet. Les documents seront portés par une insertion dans les dossiers papier et numérique.

Un ou plusieurs documents pourront également être versés pendant cette période pour alimenter et enrichir la concertation, notamment si des études complémentaires venaient à être menées. Le public sera tenu informé du versement de ces compléments via une information sur le site internet.

Le dossier de présentation comportera notamment :

- une notice explicative rappelant synthétiquement les enjeux liés au projet, les objectifs poursuivis, les caractéristiques principales, un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ;

- un plan de situation ;
- un plan du périmètre d'intervention ;
- un registre de concertation.

Indépendamment de la présente délibération, la publicité de cette concertation, prenant la forme d'un avis de concertation publique, sera réalisée par insertion dans un journal local à large diffusion et par voie d'affichage sur la ville de Ferney-Voltaire et au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi que sur son site internet, tant pour son lancement que pour son achèvement.

Le bilan de la concertation fera l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire. Il est proposé de confier la conduite des opérations de concertation à la SPL Territoire d'Innovation déjà en charge de la conduite des études du tramway.

Vu l'avis de la commission aménagement,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions),

- **APPROUVE** les objectifs du projet tel que présentés dans la présente délibération ;
- **OUVRE** la concertation publique préalable à la réalisation du projet d'extension du tramway Nations - Grand-Saconnex vers Ferney-Voltaire ;
- **APPROUVE** les modalités de la concertation, telles que décrites dans la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le président à mettre en place ladite concertation, y compris, le cas échéant à en préciser les modalités ;
- **AUTORISE** Monsieur le président à fixer la date de clôture de cette concertation.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié conforme
Gex, le 19 décembre 2019

Le président
C. BOUVIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-240100750-20191219-C2019_00411-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2019

Affichage : 23/12/2019

